



**Monsieur Le Premier Président de la Cour Suprême de la république  
du Bénin président de l’AHJUCAF ;**

**Mesdames et Messieurs les Premiers présidents et membres du  
bureau de l’AHJUCAF ;**

**Monsieur le secrétaire général de l’AHJUCAF**

**Honorables Personnalités ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Il va sans dire que je suis Très honoré de vous accueillir parmi nous au Royaume du Maroc en ma qualité de premier président de la cour de cassation, et président délégué du CSPJ mais aussi comme vice-président de l’AHJUCAF. Et je vous souhaite un agréable séjour à Rabat.

Comme vous le savez, les cours suprêmes ont joué un rôle important dans les systèmes judiciaires des pays, en garantissant la justesse des décisions des tribunaux inférieurs.

L'histoire des cours de cassation remonte à plusieurs siècles, à une époque où les systèmes juridiques étaient en pleine évolution.

Au fil du temps, les cours de cassation ont évolué pour répondre aux besoins de changement de la société et de la justice.

Elles ont également joué un rôle important dans l'élaboration et l'interprétation du droit, en interprétant les lois et les règlements pour les tribunaux inférieurs et en clarifiant les ambiguïtés juridiques.

Aujourd'hui, les cours de cassation continuent d'être un pilier important des systèmes judiciaires dans le monde entier, d'où l'intérêt de Remémorer leur histoire pour retracer la trajectoire de ses institutions ainsi que tous les grands événements qui l'ont marqué pour continuer vers l'avenir.

### **Mesdames et Messieurs,**

La Cour de cassation marocaine a entretenu depuis des années des relations internationales dans le cadre de l'ouverture, du partage d'expérience qui ont été concrétisées par la signature de plusieurs conventions avec d'autres cours étrangères à partir de 1994.

Et Puisque notre rencontre aujourd'hui a pour intérêt particulier la remémoration de l'histoire, et si cette rencontre demeure pour moi seulement la 2<sup>ème</sup> du genre, elle reste pour notre cour de cassation, membre fondateur,

bien ancienne et ancré dans le temps, car le statut de l'AHJUCAF a été consolidé à Marrakech en 2004, où se sont réunis 44 présidents de hautes cours francophones pour entériner sa constitution.

**Mesdames et Messieurs,**

Convaincus que les rencontres organisées entre les membres de l'AHJUCAF constituent depuis toujours un moyen d'échanges ; de partages d'expériences et de connaissances entre nos magistrats respectifs, tout en exposant les spécificités de fonctionnement de nos cours, et dans ce contexte et toujours dans le but de partager l'expérience de notre Système judiciaire je me réjouis de vous inviter à regarder un film institutionnel qui concrétise le processus de réforme judiciaire en cours au Maroc, qui se réalise sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu le glorifie.

**Merci pour votre Attention**

**Et bien venu encore une fois parmi nous au Maroc**